



Diversifier vos options de logement

Des outils financiers pour les communautés
des Premières nations

Résumé du Plan d'activités
2009-2013



Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Web, à www.fnmhf.ca, ou à composer le **1-866-582-2808**. Vous pouvez également communiquer avec nous à l'adresse de courriel info@fnmhf.ca.

Avant-propos

Le présent document est un résumé du Plan d'activités 2009-2013 approuvé par les fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (« FLMPN ») et le ministre de tutelle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, conformément à l'article 18 de l'Acte de fiducie. Le résumé donne un aperçu du mandat et de la structure opérationnelle du FLMPN et présente une analyse de l'environnement fonctionnel prévu, ainsi que les objectifs et les stratégies du FLMPN pour les cinq années à venir. Il montre la façon dont le FLMPN a l'intention d'atteindre ces objectifs et de mesurer sa réussite.

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations a commencé ses opérations le 5 mai 2008. Le Résumé du Plan d'activités 2009-2013 comprend également un sommaire des activités prévues en 2008.

Table des matières

Introduction	1
Message du président	3
Mandat	5
Gestion et organisation	5
Régie	7
Rapports financiers	7
Objectifs à long terme	8
Mesures du rendement à long terme	8
Fonctionnement du FLMPN	9
Résumé du plan quinquennal	9
Résumé des objectifs de 2009.....	10
Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit	11
Programme de développement du potentiel	14
Placements.....	17
Administration générale.....	19
<i>Finances</i>	19
<i>Ressources humaines</i>	20
<i>Marketing</i>	21
<i>Communications</i>	22
<i>Gestion des risques</i>	22
Plan financier	24
Budgets	29
Budget de fonctionnement.....	29
Budget des frais d'administration	29
Budget du Programme de développement du potentiel	30
Budget des frais d'évaluation.....	31
Budget des dépenses en capital	31

Introduction

Le 20 avril 2007, le gouvernement a annoncé qu'il fournirait 300 millions de dollars en vue de l'établissement d'un Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le « FLMPN »). En mars 2008, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a établi le FLMPN comme une fiducie distincte en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et elle a versé les 300 millions de dollars au nom du gouvernement. En conséquence, les objets de la fiducie relèvent du cadre de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

En mai 2008, le FLMPN a commencé ses opérations. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations est le premier fonds national qui permet aux Premières nations d'avoir accès plus facilement aux options de financement de l'habitation offertes par le secteur privé.



De gauche à droite, Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social et ministre de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), et Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, annoncent le lancement officiel du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations, à Ottawa, le lundi 5 mai 2008. Ils sont accompagnés de Ruth Williams, vice-présidente du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations, Rick Simon, chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve pour l'Assemblée des Premières Nations, et John Beaucage, président du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations.

Les taux d'accession à la propriété dans les réserves sont traditionnellement faibles, car il est difficile d'obtenir des emprunts hypothécaires auprès des prêteurs. L'un des grands obstacles à l'obtention d'un financement privé sur des terres détenues en propriété communautaire réside dans l'incapacité de l'emprunteur d'offrir le terrain en garantie à l'institution financière pour la protéger en cas de défaut. Tout en respectant la détention des terres en propriété commune, le FLMPN donnera aux Premières nations qui habitent dans des réserves ou sur des terres visées par un règlement, le cas échéant, une plus grande chance de posséder leur propre logement

en garantissant les prêts accordés par les institutions financières privées. Le FLMPN aide les Premières nations à prendre des mesures qui permettront à leurs membres d'obtenir des prêts auprès des institutions financières afin de construire, d'acheter ou de rénover un logement dans la réserve pour y habiter ou pour le louer à d'autres personnes.

Grâce à la conclusion d'ententes avec les Premières nations et les prêteurs, le FLMPN pour les logements du marché destinés aux Premières nations peut aider à accroître le parc de logements du marché dans les réserves en donnant accès à des outils financiers qui ont fait leurs preuves, afin d'assurer l'accession à la propriété au sein des communautés des Premières nations. Le FLMPN contribuera non seulement à accroître l'offre de logements, mais il permettra également de donner aux communautés, aux familles et aux particuliers des Premières nations des moyens pour se constituer un avoir et créer de la richesse.

Le présent résumé expose le Plan d'activités du FLMPN, notamment les principales activités et les exigences en matière de ressources connexes pendant les cinq années à venir.

Message du président

Ahneen,

Tout d'abord, j'aimerais me présenter. Je m'appelle John Beaucage et je suis le chef du Grand conseil de la Nation Anishinabe. Je suis fier d'être le premier président du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations.



Un bon logement pour une famille des Premières nations ne repose pas que sur des fondations, mais il **EST** lui-même une fondation qui contribue à la santé et à l'autonomie des membres de nos communautés. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations est une initiative de financement unique qui permettra aux Premières nations d'offrir d'autres options de logement aux membres de leurs communautés. Il offrira une possibilité de placement, afin d'établir un marché du logement véritable dans les réserves où, traditionnellement, un tel marché n'aurait peut être pas été viable.

Le FLMPN peut aider à développer le potentiel des Premières nations qui souhaitent faire progresser les possibilités d'accession à la propriété dans leurs communautés tout en améliorant leurs compétences en finances.

Au fil des ans, j'ai constaté directement que des communautés ont établi des programmes de logement solides reposant sur une politique efficace et des concepts de logement du marché. Ces programmes s'accompagnent de choix pour leurs citoyens, qui leur ont donné des possibilités de choisir le genre de logement dans lequel ils veulent vivre en fonction de la composition de leur famille, de leurs finances et de leurs souhaits.

Lorsque nous parlons des communautés des Premières nations, nous ne faisons généralement pas allusion aux classes supérieure et inférieure. Nous formons un seul peuple, celui des Nations émergentes. Un collectif de communautés, de familles et de citoyens. Sur le plan économique, toutefois, nous avons une classe moyenne dynamique, qui travaille. Notre nouvelle classe moyenne doit pouvoir avoir accès à la même qualité de vie que les autres Canadiens tiennent pour acquise.

Les Premières nations prennent en main de plus en plus leur propre vie. Elles veulent posséder leurs propres logements, contribuer à la vie de leur communauté et devenir autonomes

financièrement. L'établissement d'un marché du logement dans les réserves constitue une étape supplémentaire vers l'autonomie financière des Premières nations.

Nous sommes heureux de vous présenter notre Résumé du Plan d'activités 2009-2013, qui est un moyen de vous communiquer le travail excitant que le FLMPN entreprendra durant ses premières années de fonctionnement. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations est le premier fonds national qui permet aux Premières nations d'avoir accès plus facilement aux options de financement de l'habitation qu'offre le secteur privé. Les besoins en logement sont criants dans nombre de communautés, c'est pourquoi nous avons des objectifs ambitieux.

Nous incitons les Premières nations qui souhaitent établir un marché du logement ou élargir les possibilités d'accession à la propriété existantes dans leurs réserves à communiquer avec nous, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'aide que le FLMPN peut apporter à leurs communautés. Nous aimerions également avoir des nouvelles d'organismes qui tiennent des événements ou des réunions sur l'accession à la propriété dans les réserves. Nous nous engageons à parler des programmes du FLMPN et à aider les Premières nations à prendre des mesures qui permettront à leurs membres d'obtenir des prêts auprès des institutions financières, afin de construire, d'acheter ou de rénover un logement dans la réserve ou sur des terres visées par un règlement.

Grâce à des partenariats entre les Premières nations et des prêteurs, nous espérons sincèrement que le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations offre aux communautés de nos Premières nations une autre option, afin de fournir des logements à notre peuple.

Meegwetch



John Beaucage
Président du conseil des fiduciaires
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations

Mandat

Le FLMPN a pour objet de faciliter le financement de logements du marché et l'accès à ceux-ci dans les communautés des Premières nations. Il aidera également à développer le potentiel des communautés des Premières nations à devenir autonomes financièrement en développant et en maintenant des logements du marché, contribuant ainsi au bien-être social et à l'amélioration du cadre de vie des communautés des Premières nations et de leurs résidents. Un objectif très important consiste à tendre vers un système qui donne aux résidents des Premières nations les mêmes possibilités et responsabilités en matière de logement que les autres Canadiens.

Gestion et organisation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a établi le FLMPN comme une fiducie distincte et versé les 300 millions de dollars initiaux qui serviront à capitaliser le FLMPN. En conséquence, les objets de la fiducie relèvent du cadre de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Le FLMPN est une fiducie autonome et active, qui interagira avec les Premières nations, les prêteurs, les assureurs de prêts et d'autres intervenants, en tant qu'entité distincte du gouvernement fédéral, pour faciliter la création de logements du marché à long terme.

Le contrôle du FLMPN est confié à neuf fiduciaires membres des Premières nations, du gouvernement du Canada et des collectivités financières. Des neuf fiduciaires, six sont nommés par le ministre de tutelle de la SCHL et trois par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (le MAINC). Le ministre responsable de la SCHL nomme un président et un vice-président parmi les fiduciaires.



Le conseil des fiduciaires, de gauche à droite : Eric Menicoche (T. N.-O.), Benoît Taillon (Québec), Randall Swanson (Manitoba), Ruth Williams (vice-présidente) (C.-B.), Dean Ozanne (Alberta), Jim Prodger (N.-É.), Gail Shawbonquit (Ontario), Maurice Biron (Ontario). Assis : John Beaucage (président) (Ontario).

Les principales activités du FLMPN comprennent le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, le Programme de développement du potentiel, les placements et l'administration générale.

La SCHL a été nommée gestionnaire du FLMPN pour la période initiale de cinq ans.

Régie

La régie, la gestion et le fonctionnement du FLMPN se conforment aux modalités prévues dans les documents habilitants du FLMPN, qui comprennent un Acte de fiducie et une entente de financement avec la SCHL, conçus pour protéger le financement fédéral et établir les paramètres de l'administration du FLMPN à long terme. La gestion quotidienne est régie par une convention de gestion conclue entre la SCHL et le FLMPN.

Les fiduciaires assurent la gouvernance et le leadership, en plus d'exercer la fonction de gérants du FLMPN. Ils doivent veiller à ce que le FLMPN atteigne ses objectifs et s'assurer du placement prudent de l'actif, de la responsabilité financière, de la protection de l'actif et de la présentation régulière de rapports sur les résultats. Pour exercer ces responsabilités, les fiduciaires ont créé un Comité de vérification et ont établi son mandat. Ils supervisent également la création d'un cadre de gestion des risques pour le FLMPN.

Rapports financiers

Les fiduciaires nomment un vérificateur du FLMPN, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle de la SCHL. Les vérificateurs externes effectuent des vérifications du FLMPN pour garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, que les états financiers présentent équitablement, à tous les égards importants, la situation financière du FLMPN, ainsi que les résultats de son fonctionnement, et qu'ils sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux lois en vigueur au Canada. En s'acquittant de ces responsabilités, les fiduciaires s'assurent que la SCHL, à titre de gestionnaire du FLMPN, tient à jour des systèmes financiers appropriés et effectue des contrôles internes connexes afin de garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, la production de données financières fiables, la protection de l'actif et l'autorisation adéquate d'opérations conformes aux lois et aux politiques régissant le FLMPN.

À titre de gestionnaire du FLMPN, la SCHL présente des rapports au Comité de vérification du FLMPN sur le rendement et les risques financiers.

Le plan et les budgets annuels du FLMPN sont présentés par l'entremise du Plan d'activités au ministre responsable de la SCHL, pour fins d'approbation. Un rapport annuel et des états financiers vérifiés sont présentés au ministre pour fins d'information, puis diffusés au public.

Objectifs à long terme

Le FLMPN a pour objectifs d'élaborer et de fournir ce qui suit à long terme, tout en respectant sa nature d'organisme sans but lucratif :

- a) un mécanisme favorisant le financement par le secteur privé sans subventions gouvernementales dans les communautés des Premières nations, malgré les contraintes que posent la nature du titre, la fourniture et l'exécution d'une garantie, et la propriété communautaire des terres;
- b) des moyens d'appuyer le développement du potentiel des communautés des Premières nations, de sorte que le financement par le secteur privé puisse leur être offert.

Mesures du rendement à long terme

Le ministre responsable de la SCHL prévoit effectuer une évaluation du FLMPN durant sa quatrième année de fonctionnement, afin de mesurer son rendement. Cette évaluation portera sur les mesures suivantes :

- a) Le FLMPN a-t-il accru l'autonomie financière et la responsabilité des Premières nations individuellement en matière de logement dans les réserves?
- b) Le FLMPN a-t-il réduit la dépendance envers le financement fédéral?
- c) Le FLMPN a-t-il établi une plate-forme structurelle pour le changement à long terme en ce qui a trait à l'offre de logements et aux résultats dans les réserves?
- d) Le FLMPN a-t-il augmenté le nombre de logements du marché dans les réserves?

Fonctionnement du FLMPN

Les communautés qui décident de présenter une demande et qui y sont admissibles peuvent participer au FLMPN. Pour bénéficier du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, les Premières nations doivent faire l'objet d'une évaluation et répondre aux critères d'accès du FLMPN.

Le montant de l'aide financière accordée par le FLMPN est calculé pour chaque Première nation, une fois celle-ci jugée admissible. Les Premières nations admissibles concluent un accord avec un prêteur participant, afin de faciliter l'accès de leurs membres à un prêt à l'habitation. Les membres des Premières nations ne peuvent pas s'adresser directement au FLMPN. La Première nation garantit les prêts à l'habitation consentis à ses membres.

Les prêteurs doivent demander à participer au FLMPN. Afin d'être admissible au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit offert par le FLMPN, un prêteur doit avoir conclu une entente avec une Première nation en vertu de laquelle la communauté garantit les prêts à l'habitation qu'il consent.

Le FLMPN procure une garantie financière partielle au prêteur. Celui-ci peut avoir accès au FLMPN si l'emprunteur ne rembourse pas son prêt et que la Première nation ne remplit pas son obligation d'intervenir en puisant dans ses propres ressources pour remédier à la situation.

Résumé du plan quinquennal

Le Plan d'activités du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations tient compte du mandat de celui-ci et de l'orientation donnée par le conseil des fiduciaires.

Les principales activités opérationnelles du FLMPN sont classées en catégories, comme suit :

Activités de programme :

- Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit
- Programme de développement du potentiel

Activités de soutien :

- Placements
- Administration générale

Le Résumé décrit les principales activités et les objectifs de base de chaque secteur d'activité et discute des principaux enjeux et facteurs déterminants. Les initiatives clés, les stratégies et les résultats prévus sont également présentés.

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS DE 2009

Amélioration des modalités de crédit

Commercialiser le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Principales initiatives

- Faciliter la présentation des demandes des Premières nations au FLMPN

Mesures

- 30 nouvelles Premières nations admissibles
- Deux nouveaux prêteurs admissibles
- 1 200 logements approuvés

Développement du potentiel

Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel

Principales initiatives

- Élaborer des outils de développement du potentiel lorsqu'il existe des lacunes
- Mettre en œuvre les plans élaborés en 2008
- Surveiller en permanence les plans de formation

Mesures

- Nombre de Premières nations aidées par les fonds affectés au développement du potentiel, qui deviennent admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Services de placement

Gérer efficacement les services de placement

Principales initiatives

- Examiner l'énoncé de la politique de placement
- Faire fructifier le FLMPN

Mesures

- Le revenu des placements suffit pour atteindre les objectifs du FLMPN

Services administratifs
Gérer les services administratifs

Principales initiatives

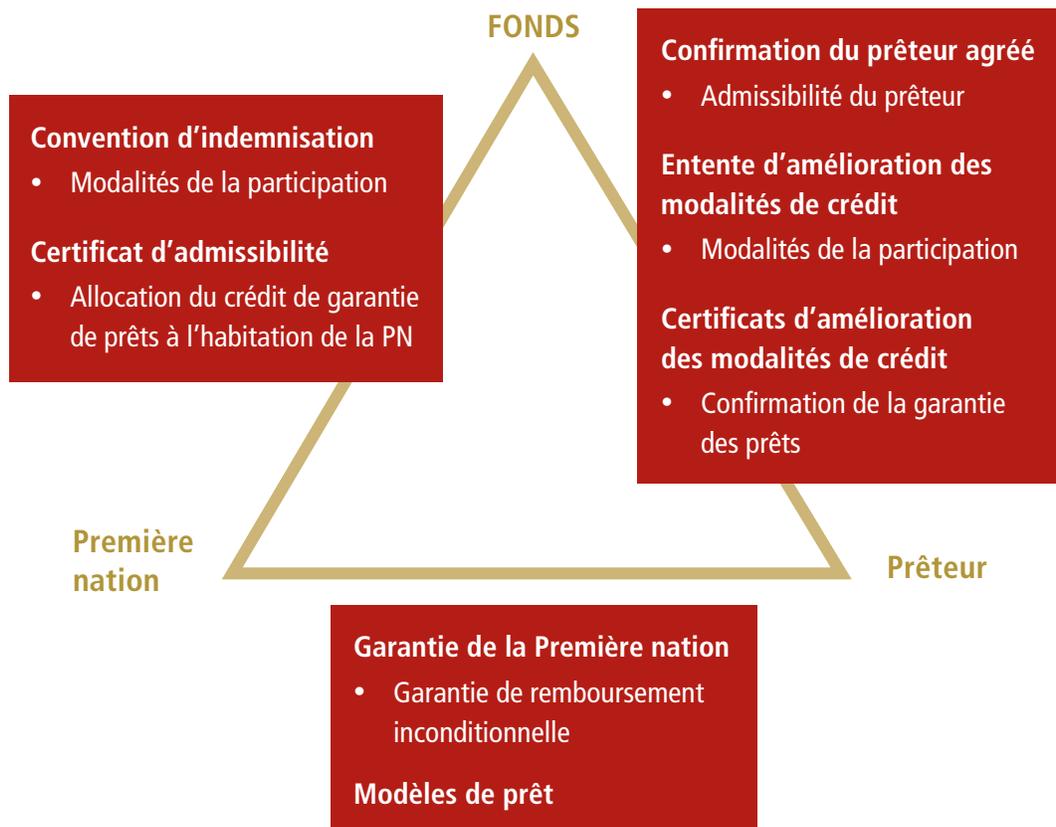
- Obtenir une décision fiscale concernant la nature sans but lucratif du FLMPN
- Élaborer une politique sur les ressources humaines

Mesures

- Obtention d'une décision fiscale
- Approbation du Plan d'activités
- Approbation de la politique sur les ressources humaines

MÉCANISME D'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT

L'offre du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit comprend trois relations. Chacune d'entre elles représente un ensemble de conditions, d'engagements et d'activités sous l'égide du FLMPN. Le diagramme ci-dessous résume visuellement ces relations et les genres d'ententes grâce auxquelles le FLMPN offre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.



Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit comprennent ce qui suit :

- Services de développement des affaires – élaboration, mise en œuvre, prestation et administration de services de développement des affaires, afin d'accroître l'intérêt pour le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et le Programme de développement du potentiel.
- Admissibilité et sélection des Premières nations admissibles – évaluation et admissibilité des Premières nations, afin de participer au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et au Programme de développement du potentiel.
- Sélection des prêteurs admissibles – confirmation du statut de prêteur agréé en vertu de la LNH ou examen du prêteur pour évaluer toute équivalence.
- Conformité et surveillance – surveillance continue, afin d'assurer la conformité aux modalités du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.
- Traitement et paiement des demandes de règlement – traitement des demandes de règlement admissibles en vertu des ententes d'amélioration des modalités de crédit.
- Présentation de rapports.

OBJECTIF 1: Commercialiser le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Aperçu : Le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit assure les prêteurs tiers que le prêt à l'habitation consenti dans une communauté des Premières nations admissible est remboursé jusqu'à concurrence de la limite prévue dans l'entente d'amélioration des modalités de crédit conclue, si la Première nation admissible omet de remplir son obligation de rembourser un prêt en défaut de paiement.

Enjeux et facteurs déterminants

- La population dans les réserves augmente deux fois plus vite que la moyenne canadienne. Cette poussée démographique exerce des pressions croissantes sur l'offre de logements. La demande de logements est supérieure à l'offre.

- L'offre et le choix de logements, ainsi que les logements abordables, font défaut dans les réserves et la majeure partie du parc de logements existant est en mauvais état.
- L'un des grands obstacles à l'obtention d'un financement privé sur des terres de réserve réside dans l'incapacité de l'emprunteur d'offrir le terrain en garantie à l'institution financière pour la protéger en cas de défaut, car la Loi sur les Indiens les protège contre la saisie par des non-Indiens et les terres sont détenues en propriété communautaire.
- Le FLMPN représente un mécanisme supplémentaire permettant de satisfaire les besoins en logement du marché dans les réserves et appuie, mais ne remplace pas, les programmes et initiatives publics et privés existants.
- La proportion de propriétaires-occupants est faible.

Principales initiatives

- Cibler des communautés des Premières nations prêtes ou quasiment prêtes grâce à des visites sur les lieux, des renseignements dans des sites Web et des possibilités de réseautage.
- Cibler les prêteurs non participants.
- Donner suite aux possibilités de réseautage déterminées.

Stratégie

Le FLMPN élaborera des stratégies de participation annuelle pour cibler les Premières nations et les prêteurs.

Activité prévue

	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de nouvelles PN admissibles	15	30	25	20	25	30
Nombre cumulatif de PN admissibles	15	45	70	90	115	145
Nombre de nouveaux logements approuvés	300	1 200	1 600	1 550	2 350	3 225
Nombre cumulatif de logements	300	1 500	3 100	4 650	7 000	10 225

Selon les prévisions, au bout de trente-six (36) mois de fonctionnement (milieu de 2011), 80 Premières nations seront admissibles au FLMPN. Il en résultera des prêts à environ 3 800 logements sis sur des terres appartenant à des Premières nations ou des terres visées par un règlement des Premières nations, le cas échéant, financés par des prêteurs privés. En dix ans, si les conditions sont favorables, 265 Premières nations seront admissibles au FLMPN, qui aura permis le financement privé de 25 000 logements, et ce, grâce à la contribution de 300 millions de dollars reçue par le FLMPN utilisée strictement pour améliorer les modalités de crédit. Les frais de fonctionnement seront payés à partir des revenus du placement des 300 millions de dollars.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL

Pour former des partenariats efficaces avec les Premières nations, afin d'augmenter le volet logement du marché de l'offre de logements dans les réserves, le FLMPN favorisera l'exécution d'activités de développement du potentiel pour s'assurer que les Premières nations intéressées disposent des outils dont elles ont besoin pour faire des logements du marché une réalité pour leurs membres et être admissible à l'accès au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Le développement du potentiel, qui se concentre sur les trois piliers des critères d'accès (gestion financière, bonne gouvernance, et engagement de la communauté et preuve de la demande de logements du marché), est axé sur la réussite d'une communauté et/ou l'amélioration de sa situation par rapport à un des critères d'accès du FLMPN ou plus. La priorité ira aux Premières nations choisies pour être admissibles au Programme de développement du potentiel, compte tenu des ressources disponibles qui seront ciblées sur les communautés qui s'approchent le plus des critères d'accès du FLMPN. Le Programme aura un caractère participatif en ce sens que le FLMPN collaborera avec la Première nation en vue de créer un plan de développement du potentiel et d'en convenir.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au Programme de développement du potentiel comprennent ce qui suit :

- Approuver les Premières nations en vue de l'utilisation des fonds affectés au développement du potentiel grâce au processus d'évaluation fondé sur les critères d'accès du FLMPN.

- En collaboration avec les Premières nations admissibles, élaborer des plans de développement pertinents aux besoins précis de chaque Première nation.
- Établir la priorité du débours et de l'utilisation des fonds affectés au développement du potentiel, conformément aux plans de développement du potentiel et en se limitant au montant maximum établi dans le Plan d'activités.
- Élaborer et présenter des rapports aux fiduciaires sur les activités menées dans le cadre du Programme de développement du potentiel.
- Élaborer en permanence de nouveaux outils de développement du potentiel, afin de toujours satisfaire les besoins des Premières nations qui développent des logements du marché.

OBJECTIF 2: Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel

Aperçu : Le Programme de développement du potentiel appuie l'offre de cours de formation, de conseils et d'encadrement axés sur le développement du potentiel des logements du marché pour les clients et adaptés aux besoins individuels des Premières nations déterminés grâce au processus d'évaluation. Cette aide peut également accroître le perfectionnement professionnel des inspecteurs de logements, des gestionnaires de logements, des chefs des terres et des agents financiers.

Enjeux et facteurs déterminants

- Les fonds affectés au développement du potentiel sont limités à 50 % du revenu net de l'année précédente (défini comme étant les placements et autres revenus moins toute dépense engagée au cours de l'année), auquel s'ajoute tout montant affecté au développement du potentiel imprévu reporté.
- L'année 2009 est la première année où des fonds sont affectés au développement du potentiel.
- On reconnaît que les Premières nations ne sont actuellement pas toutes en mesure de remplir les critères d'accès du FLMPN.
- Selon les prévisions, la demande relative au développement du potentiel sera considérable dans le FLMPN. Les fonds seront affectés en fonction de la priorité.

Principales initiatives

- Le revenu net du FLMPN en 2008 permettra de mettre en œuvre les plans de développement du potentiel lancés durant le processus de demande de 2008.
- D'autres plans de développement du potentiel résultant du processus de demande de 2009 seront pris en considération, si le niveau de financement approuvé n'est pas dépassé.
- Les séances de formation feront l'objet d'une surveillance permanente pour s'assurer que le processus de vérification de l'entrepreneur résulte en l'optimisation de la formation présentée.
- Des outils et matériels de formation seront élaborés afin de combler tout écart entre les services offerts dans le marché et les besoins des communautés des Premières nations admissibles.

Stratégie

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement du potentiel en 2009, les efforts du FLMPN se concentreront sur le processus de demande de propositions, afin de dresser une liste d'offres permanentes de fournisseurs de formation. En outre, le FLMPN commencera à financer les plans de formation élaborés et continuera de le faire tout au long de l'horizon de planification 2009–2013.

Fonds prévus affectés au développement du potentiel	2008 Chiffre réel	2009	2010	2011	2012	2013
Financement, en millions de dollars	0	1,55	3,43	2,76	3,09	3,15

Activité prévue

La principale mesure du FLMPN sera le nombre de Premières nations aidées grâce aux fonds de développement du potentiel, qui sont devenues admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

En outre, le FLMPN évaluera l'ampleur de la participation des Premières nations aux activités de développement du potentiel qu'il finance, la mesure dans laquelle les membres des Premières nations indiquent que le Programme les a aidés à prendre une décision en matière d'accès à la propriété et le nombre de membres des Premières nations qui accèdent à la propriété.

PLACEMENTS

Le FLMPN est autonome financièrement grâce au placement de sa contribution et au réinvestissement d'une partie des revenus. Le portefeuille de placement est géré de sorte à réduire au minimum la volatilité du rendement prévu des placements et des flux de trésorerie, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Obtenir des rendements suffisants pour atteindre les objectifs du FLMPN.
- Maintenir suffisamment de liquidités pour satisfaire les besoins opérationnels, à mesure qu'ils se font jour.
- Préserver et faire croître le capital.

Principales activités

Le directeur des placements mène les activités opérationnelles relatives aux placements, notamment :

- Placer l'actif conformément à l'énoncé de la politique de placement et à la stratégie de placement annuelle.
- Ouvrir et tenir à jour un compte de dépôt de titres pour les titres détenus.
- Surveiller le rendement et les positions et en présenter régulièrement des rapports.
- Conseiller les fiduciaires sur les problèmes réels ou prévus découlant des services de placement.
- Proposer des modifications à l'énoncé de la politique de placement.

OBJECTIF 3: Gérer efficacement les services de placement

Aperçu : Toutes les activités de placement se conforment aux exigences de l'énoncé de la politique de placement du FLMPN, qui établit les rôles en matière de régie et de gestion relativement à la gestion du placement de l'actif du FLMPN, et définit et contrôle les risques et les attentes en matière de rendement du FLMPN en imposant des limites quantitatives aux avoirs placés.

En plus de l'énoncé de la politique de placement, le FLMPN élabore une stratégie de placement annuelle.

Enjeux et facteurs déterminants

- Le directeur des placements adopte un style de gestion des placements qui est mis en œuvre raisonnablement en tenant compte d'un horizon à long terme et en respectant les catégories d'actif autorisées par le FLMPN.
- Les attentes à long terme en matière de risques et de rendement du portefeuille se conforment généralement à celles des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada.
- Les rendements réels varient en fonction de l'inflation.

Principales initiatives

- Examiner l'énoncé de la politique de placement.
- Faire fructifier le FLMPN.

Stratégie

Le directeur des placements prépare une stratégie de placement annuelle, qui est soumise à l'approbation des fiduciaires. Cette stratégie définit les instruments de placement, la composition de l'actif et les risques pour elle.

Activité prévue

La stratégie de placement du FLMPN vise à obtenir un rendement suffisant pour pouvoir payer les frais d'administration, permettre le développement du potentiel et faire fructifier le FLMPN.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Afin de demeurer un organisme solide capable de mener à bien son mandat, le FLMPN repose sur une gestion financière et une gestion des risques rigoureuses, des processus et des systèmes de technologie de l'information efficaces et fiables et la gestion efficace des ressources humaines. Tous les services administratifs généraux du FLMPN appuient ses objectifs.

Le gestionnaire du FLMPN assurera l'administration générale du soutien nécessaire des activités quotidiennes du FLMPN.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives aux services d'administration exécutées par la SCHL, à titre de gestionnaire du FLMPN, et le personnel du FLMPN comprennent ce qui suit :

- Les services financiers, notamment la gestion des comptes bancaires du FLMPN, le traitement des dépenses du FLMPN, la préparation et la production de déclarations, la préparation du Plan d'activités et du Rapport annuel et le paiement des frais au gestionnaire.
- Les services des ressources humaines, notamment l'embauchage, la supervision, l'établissement des objectifs et des attentes, l'exécution des examens du rendement, etc.
- L'offre de tous les biens et services nécessaires (p. ex., espace de bureau suffisant, matériel et fournitures, services de réception et d'administration du bureau, biens de TI, services et soutien, exigences en matière d'assurance, services des RH et services de traduction).
- La tenue à jour des politiques, des procédures et des lignes directrices du FLMPN.

OBJECTIF 4: Gérer efficacement l'administration du FLMPN

Finances

Le gestionnaire du FLMPN est tenu de garantir l'intégrité et l'objectivité des états financiers et de veiller à ce qu'ils soient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Le FLMPN doit aussi tenir à jour des systèmes financiers appropriés et des contrôles internes connexes permettant de garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, la production de données financières fiables, la protection des actifs et l'autorisation adéquate des opérations.

Enjeux et facteurs déterminants

- En 2006, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a fait part de sa décision d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) et de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada par ces normes sur une période de transition de cinq ans. Le CNC a suggéré que les entreprises commencent à planifier cette conversion sans tarder, compte tenu de la complexité de cette opération. Bien que les organismes sans but lucratif ne soient pas tenus d'appliquer ces nouvelles normes, ils pourront décider de les adopter s'ils le souhaitent. En 2009, le FLMPN évaluera la pertinence de le faire.

Principales initiatives

- Terminer le processus d'obtention d'une décision fiscale concernant la nature sans but lucratif du FLMPN.

Ressources humaines

À titre de gestionnaire du FLMPN, la SCHL doit assurer et gérer la dotation en personnel du FLMPN. Ainsi, le FLMPN tire profit de la vaste expérience de la SCHL en ce qui a trait à la gestion des ressources. En attendant que le FLMPN embauche directement son personnel, toutes ses ressources humaines sont fournies par la SCHL et sont donc gérées conformément à ses lignes de conduite en matière de ressources humaines.

Enjeux et facteurs déterminants

- Le personnel existant du FLMPN est temporairement nommé par la SCHL, à titre de gestionnaire du FLMPN. Le FLMPN devra élaborer ses propres lignes de conduite en matière de ressources humaines, afin d'embaucher directement son personnel.

Principales initiatives

- Élaborer des lignes de conduite en matière de ressources humaines pour soutenir l'embauchage du personnel du FLMPN.

Marketing

Les activités de marketing du FLMPN consisteront principalement à sensibiliser directement les Premières nations et les prêteurs au FLMPN et aux services qu'il offre.



Le FLMPN a participé à la 29^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui s'est tenue au Centre de conférence de Québec, du 15 au 17 juillet 2008. On reconnaît sur la photo Deborah Taylor, directrice exécutive, et Robert Restoule, gestionnaire de programme - amélioration des modalités de crédit et développement du potentiel.

Enjeux et facteurs déterminants

- Le FLMPN est une nouvelle entité. Par conséquent, les communautés des Premières nations, les prêteurs et les organisations autochtones en général ne connaissent peut-être pas très bien les services qu'il offre.

Principales initiatives

- Élaborer et expédier du matériel imprimé pour promouvoir le FLMPN.
- Favoriser les relations avec les communautés des Premières nations, les membres des Premières nations, les prêteurs, les organisations des Premières nations, les fournisseurs de logement et les professionnels, afin de les informer des services que le FLMPN offre.
- Encourager le recours aux programmes et services du FLMPN en les promouvant activement.

Communications

Le site Web du FLMPN servira de forum pour diffuser l'information publique la plus récente sur les programmes et services du FLMPN. Lorsque les services Internet ne sont pas accessibles en raison de l'emplacement géographique et de la technologie offerte, du matériel imprimé sera expédié directement par la poste ou sur demande.

Enjeux et facteurs déterminants

- Comme le FLMPN est une nouvelle entité, il faut faire des efforts de communication proactifs et stratégiques pour joindre les communautés des Premières nations, les prêteurs et les organisations autochtones en général.

Principales initiatives

- Le FLMPN a déterminé un certain nombre d'activités de communication prévues, comme la participation à des conférences et à des événements autochtones, qui offrent un forum pertinent où installer des kiosques d'exposition et créer des réseaux avec des clients et des intervenants des Premières nations.
- Le FLMPN établira des relations avec des associations professionnelles autochtones, afin de promouvoir la sensibilisation au FLMPN et éventuellement de satisfaire les besoins et combler les lacunes en matière de formation en développement du potentiel.
- Des activités de relations avec les médias, p. ex., publicité dans des journaux, à la radio et à la télévision autochtones, au besoin.

Gestion des risques

Toutes les activités d'affaires comportent des risques inhérents. Il y a toujours un degré d'incertitude susceptible d'influer sur la capacité d'un organisme d'atteindre ses objectifs. L'objectif de la gestion des risques n'est pas de les éliminer, mais plutôt de s'assurer que les risques existants et émergents sont déterminés et gérés de manière équilibrée.

Enjeux et facteurs déterminants

- Les genres de risques qui peuvent être pertinents au fonctionnement du FLMPN ont été regroupés en trois catégories générales, notamment :
 - Risques d'entreprise – les risques qui peuvent influencer fondamentalement sur la capacité du FLMPN de mener à bien son mandat;

- Risques pour la réputation – les risques liés à la perception que les intervenants, notamment les emprunteurs individuels, les Premières nations, les prêteurs, les assureurs, les médias et le public en général, ont du FLMPN;
- Risques opérationnels, y compris financiers – les risques liés à la capacité du FLMPN de générer suffisamment de flux de trésorerie pour satisfaire à ses besoins financiers, notamment ceux liés au crédit, au marché et aux liquidités, et les risques généralement liés à l'utilisation efficace des ressources du FLMPN dans le cadre de l'exécution de ses fonctions commerciales, comme les ressources humaines, les processus internes et les systèmes.
- La gestion des risques est un processus permanent qui fait partie intégrante du fonctionnement de tous les jours du FLMPN.

Principales initiatives

- Au moins une fois par an, évaluer officiellement les risques et présenter un rapport écrit sur la gestion des risques aux fiduciaires.
- Tous les ans, un Plan d'activités sera élaboré pour planifier le travail et établir les objectifs des activités relatives à l'atteinte des objectifs, y compris l'estimation des ressources requises, et comprendra la détermination, l'évaluation et la gestion des risques pertinents susceptibles d'influer sur la capacité de l'organisme d'atteindre les objectifs prévus.

Plan financier

Le FLMPN a amorcé ses activités en mai 2008 avec la contribution initiale de 300 millions de dollars fournie par la SCHL au nom du gouvernement du Canada. Le plan financier présente les résultats globaux prévus en 2008 et pour l'horizon de planification de 2009 à 2013.

Le FLMPN devrait offrir une protection aux institutions financières à compter de 2009. La couverture accumulée pour l'amélioration des modalités de crédit du FLMPN ne peut pas être supérieure à sa valeur nette. Les prévisions de la couverture accumulée au cours de la période de planification, qui se fondent sur le nombre de logements prévu, un montant de prêt moyen de 150 000 dollars et la garantie du FLMPN de 10 %, sont les suivantes :

Couverture accumulée pour l'amélioration des modalités de crédit	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre cumulatif de logements	300	1 500	3 100	4 650	7 000	10 225
Valeur prévue des prêts	45 M\$	225 M\$	465 M\$	698 M\$	1 050 M\$	1 534 M\$
Couverture accumulée	4,5 M\$	22,5 M\$	46,5 M\$	69,8 M\$	105,0 M\$	153,4 M\$

Durant sa première année de fonctionnement, le FLMPN a entamé des discussions avec les vérificateurs externes, afin de déterminer le traitement comptable pertinent de toute demande de règlement éventuelle future relativement à sa couverture pour l'amélioration des modalités de crédit. Aux fins du présent plan financier, les prévisions de demandes de règlement faites au titre de l'amélioration des modalités de crédit du FLMPN se fondent sur les flux de trésorerie. Aucune demande de règlement n'est prévue au titre de l'amélioration des modalités de crédit du FLMPN durant la période de planification. Même si l'on prévoit quelques cas de défaut d'emprunteurs individuels durant cet horizon de planification, la Première nation concernée, qui doit offrir la première ligne de défense au prêteur, pourra les gérer.

Le FLMPN doit être autonome financièrement et n'est pas autorisé à contracter des emprunts. Ses revenus proviennent du placement d'une contribution initiale de 300 millions de dollars. Les rentrées de fonds provenant du rendement des placements couvrent les frais de fonctionnement, soit l'administration, le développement du potentiel et l'évaluation. Les revenus dépassant ces frais permettent de régler les demandes de règlement éventuelles

futures et de faire fructifier le FLMPN, afin d'offrir une protection accrue pour l'amélioration des modalités de crédit.

Selon les hypothèses, le rendement des placements doit augmenter au cours de la période de prévisions, à mesure que le FLMPN met en œuvre sa stratégie de placement. Selon les prévisions, les frais de fonctionnement seront relativement stables durant la période de planification. Les coûts de démarrage du FLMPN doivent être dépensés ou immobilisés, au besoin, en 2008. Le FLMPN doit rembourser ces coûts à la SCHL, d'ici la fin de 2009. Les fonds affectés au développement du potentiel se fondent sur la différence entre les placements de l'année antérieure et les autres revenus moins les dépenses. Par conséquent, on prévoit que les dépenses du programme ne commenceront que durant la deuxième année de fonctionnement du FLMPN.

Le FLMPN cherche à obtenir une exonération d'impôt de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Même si l'ARC ne doit donner une réponse qu'en 2009, le plan a été préparé en se fondant sur l'hypothèse que le FLMPN ne paiera aucun impôt sur le revenu.

L'exercice financier du FLMPN est l'année civile. Les états financiers de la période de planification sont présentés dans les pages suivantes.

ÉTAT DES RÉSULTATS \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Revenus						
Amortissement des apports reportés	3 310 000	4 646 000	6 536 000	6 229 000	6 468 000	6 652 000
Total des revenus	3 310 000	4 646 000	6 536 000	6 229 000	6 468 000	6 652 000
Dépenses						
Frais d'administration – démarrage	1 079 000	-	-	-	-	-
Frais d'administration – permanents	2 231 000	3 099 000	3 086 000	3 156 000	3 363 000	3 477 000
Frais de développement du potentiel	-	1 547 000	3 450 000	2 773 000	3 105 000	3 175 000
Frais de règlement	-	-	-	-	-	-
Frais d'évaluation	-	-	-	300 000	-	-
Total des dépenses	3 310 000	4 646 000	6 536 000	6 229 000	6 468 000	6 652 000
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-	-	-	-

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES APPORTS REPORTÉS \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Solde au début de la période	-	303 093 000	309 992 000	315 538 000	321 748 000	328 097 000
Contributions reçues	300 000 000	-	-	-	-	-
Revenu de placements	6 403 000	11 545 000	12 082 000	12 439 000	12 817 000	13 200 000
Imputé aux revenus pour concorder avec les dépenses	(3 310 000)	(4 646 000)	(6 536 000)	(6 229 000)	(6 468 000)	(6 652 000)
Total des apports reportés à la fin de la période	303 093 000	309 992 000	315 538 000	321 748 000	328 097 000	334 645 000

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation						
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Éléments sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations	25 000	51 000	45 000	40 000	35 000	24 000
Augmentation nette des apports reportés	3 093 000	6 899 000	5 546 000	6 210 000	6 349 000	6 548 000
	3 118 000	6 950 000	5 591 000	6 250 000	6 384 000	6 572 000

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement						
Acquisition d'immobilisations	(267 000)	(10 000)	-	-	-	-
Achat de placements à long terme	(75 712 750)	(227 882 250)	(5 479 000)	(6 125 000)	(6 257 000)	(6 440 000)
	(75 979 750)	(227 892 250)	(5 479 000)	(6 125 000)	(6 257 000)	(6 440 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement						
Contribution du gouvernement du Canada	300 000 000	-	-	-	-	-
	300 000 000	-	-	-	-	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	227 138 250	(220 942 250)	112 000	125 000	127 000	132 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	0	227 138 250	6 196 000	6 308 000	6 433 000	6 560 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	227 138 250	6 196 000	6 308 000	6 433 000	6 560 000	6 692 000

BILAN \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227 138 250	6 196 000	6 308 000	6 433 000	6 560 000	6 692 000
	227 138 250	6 196 000	6 308 000	6 433 000	6 560 000	6 692 000
Placements à long terme	75 712 750	303 595 000	309 074 000	315 199 000	321 456 000	327 896 000
Immobilisations	242 000	201 000	156 000	116 000	81 000	57 000
Total de l'actif	303 093 000	309 992 000	315 538 000	321 748 000	328 097 000	334 645 000
Passif						
Apports reportés	303 093 000	309 992 000	315 538 000	321 748 000	328 097 000	334 645 000
Total du passif	303 093 000	309 992 000	315 538 000	321 748 000	328 097 000	334 645 000

Budgets

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement présente les frais d'administration et les coûts du Programme de développement du potentiel, ainsi que les coûts de toute évaluation, tout rapport spécial ou toute vérification. Il ne comprend pas le coût des demandes règlement en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Le tableau ci-dessous résume les besoins pour l'horizon de planification. De plus amples détails sont fournis dans chacune des sections qui suivent :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Frais d'administration	2 231 359	3 099 001	3 086 307	3 155 788	3 363 315	3 476 926
Programme de développement du potentiel	0	1 547 000	3 450 000	2 773 000	3 105 000	3 175 000
Frais d'évaluation	0	0	0	300 000	0	0
Frais d'administration – coûts de démarrage	1 078 399	0	0	0	0	0
Total du budget de fonctionnement	3 309 758	4 646 001	6 536 307	6 228 788	6 468 315	6 651 926

BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Le budget des frais d'administration présente les frais relatifs à la gestion du FLMPN, sauf les paiements effectués aux prêteurs ou aux assureurs des prêts au titre des demandes de règlement en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, les coûts du Programme de développement du potentiel et les coûts des évaluations spéciales.

Les frais d'administration sont couverts par les revenus de placement, lesquels sont imputés aux apports reportés et considérés comme un revenu uniquement dans l'optique des dépenses de l'exercice en cours. Comme le prévoit l'acte de fiducie, les frais d'administration ne doivent pas être supérieurs au montant total établi dans le budget approuvé.

Le tableau suivant présente un résumé des besoins en budget des frais d'administration pour la période de planification de 2009 à 2013. Les frais non liés au personnel comprennent des éléments comme les frais de services professionnels (frais de gestion et de gestion des placements), de transport, de marketing et de locaux d'affaires.

BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Équivalents temps plein (ETP)	8	8	8	8	9	9
Frais de personnel et avantages sociaux \$	19 919	30 449	31 426	32 435	36 276	37 450
Frais non liés au personnel \$	2 211 440	3 068 552	3 054 881	3 123 353	3 327 039	3 439 476
Total du budget des frais d'administration \$	2 231 359	3 099 001	3 086 307	3 155 788	3 363 315	3 476 926

Des augmentations sont prévues à l'horizon de planification en raison des pressions inflationnistes. Certains postes du budget varient légèrement en raison de l'évolution des hypothèses. Par exemple, les frais de déplacement varient d'une année à l'autre en fonction des activités prévues. Une provision est également faite pour une activité d'envergure liée au développement Web tous les deux ans. Il y a une provision unique pour les services d'un expert-conseil, qui sera chargé d'élaborer les lignes de conduite du FLMPN en matière de ressources humaines en 2009.

À compter de 2012, les budgets sont également rajustés pour tenir compte de l'ajout d'un équivalent temps plein au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit en se fondant sur les volumes d'affaires prévus.

BUDGET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL

Le Programme de développement du potentiel aide les communautés des Premières nations à devenir admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit.

Le budget prévoit le paiement de frais à des entrepreneurs de l'extérieur chargés de mener les activités de développement du potentiel.

Pendant les premières années, on prévoit que les frais seront égaux au financement offert. À l'avenir, cette hypothèse sera réexaminée en se fondant sur les renseignements accumulés grâce à l'expérience de la collaboration avec les communautés des Premières nations et les fournisseurs de services.

BUDGET DU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL \$	2008 Estimation	2009	2010	2011	2012	2013
Financement offert	0	1 547 000	3 450 000	2 773 000	3 105 000	3 175 000
Total du budget	0	1 547 000	3 450 000	2 773 000	3 105 000	3 175 000

BUDGET DES FRAIS D'ÉVALUATION

Durant la quatrième année de fonctionnement du FLMPN, le ministre responsable de la SCHL effectuera, aux frais du FLMPN, une évaluation de celui-ci, ainsi que de son rendement et de sa gestion. Le coût de cette évaluation, estimé à 300 000 dollars, est comptabilisé en 2011.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le budget des dépenses en capital pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs sert à l'acquisition et au remplacement de biens et à l'aménagement des bureaux.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL \$	2008 Démarrage	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mobilier et matériel	177 000	0	10 000	0	0	0	0
Améliorations locatives	90 000	0	0	0	0	0	0
Total du budget des dépenses en capital	267 000	0	10 000	0	0	0	0



Tél. 1-866-582-2808
Télec. 613-740-9932
1420 Place Blair, bureau 510
Ottawa (Ontario) K1J 9L8

www.flmpn.ca